TARIFS ECOLE 2027-2028

Nos tarifs de **l'année scolaire 2027 / 2028** se décomposent comme suit :

1. CONTRIBUTION DE BASE + CONTRIBUTION VOLONTAIRE / MOIS

	REVENUS MENSUELS DES 2 RESPONSABLES LEGAUX			CONTRIBUTION MENSUELLE (base + volontaire)
Catégorie	1 enfant à charge	2 enfants à charge	3 enfants à charge et plus	
1	Jusqu'à 1 500 €	Jusqu'à 1 800 €	Jusqu'à 2 300 €	**94.00 €** (94 + 0)
2	1 500 € à 1 800 €	1 800 € à 2 000 €	2 300 € à 2 500 €	**111.30 €** (94 + 17.30)
3	1 800 € à 2 300 €	2000 € à 2800 €	2 500 € à 3 300 €	**145.50 €** (94 + 51.50)
4	2300 € à 3000 €	2800 € à 4000 €	3 300 € à 4 500 €	**162.00 €** (94 + 68.00)
5	au-delà de 3 000 €	au-delà de 4 000 €	au-delà de 4 500 €	**188.00 €** (94 + 94.00)

Selon les dispositions actuelles en vigueur, la contribution volontaire permet une réduction d'impôt de 66% au titre de dons au profit d'œuvres ou d'organismes d'intérêt général.

Catégorie	1	2	3	4	5
Réduction d'impôt annuelle	/	114 €	340 €	449 €	620 €

2. FRAIS COMPLEMENTAIRES OBLIGATOIRES / MOIS

Forfait mensuel de **12.50 € / mois**, payable sur 10 mois d'octobre à juillet.

Ce forfait comprend les frais administratifs, le carnet de liaison, les activités péri-éducatives, les cotisations (APEL, Diocèse, Tutelle, Association Sportive), l'assurance individuelle accident qui couvre votre enfant s'il est victime d'un accident, lors d'activités scolaires ou extra-scolaires (il n'est pas nécessaire de souscrire à une autre assurance scolaire / attention cela est indépendant de la responsabilité civile).

A noter qu'à partir du 2ème enfant inscrit, la cotisation de l'APEL est réduite, ce qui représente une réduction de 13 € sur l'année.

Pour les maternelles, le prix du carnet de liaison de 3.50 € sera extourné.

Des frais annexes pourront être facturés avec information au préalable (sortie culturelle, cinéma, musée, intervenant, …).

3. FRAIS ANNEXES

- **Accueil du matin, garderie et aide aux devoirs**

Toute modification est possible en début de trimestre uniquement.

Accueil du matin de 7h45 à 8h20	Garderie Primaire (maternelle et élémentaire) de 16h30 à 17h45	Aide aux devoirs de 16h45 à 17h45 (avec surveillance dans la cour de 16h30 à 16h45)			
Forfait semaine uniquement **42 € / trimestre**	Forfait semaine uniquement **80 € / trimestre**	**30 €** / trim pour 1 séance par semaine	**58.50 €** / trim pour 2 séances par semaine	**87.50 €** /trim pour 3 séances par semaine	**117 €** / trim pour 4 séances par semaine

- Pour les CM1/CM2 uniquement : frais pour renouvellement en cas de perte du badge cantine : **5 €** (le renouvellement est obligatoire).

4. TEMPS MERIDIEN AVEC RESTAURATION

La prestation proposée inclus le repas, les frais de fonctionnement de la cantine ainsi que les frais relatifs aux personnels intervenants sur le temps de midi.

Toute modification de régime est possible en début de trimestre uniquement (voir facturation et mode de règlement).

Deux prestataires de restauration différents : Pomme et Chou aux Lutins, l'alsacienne de Restauration au Collège. Les tarifs demandés diffèrent selon les sites.

SITE DES LUTINS de la maternelle au CE2	1er trimestre	2ème trimestre	3ème trimestre
Demi-pensionnaire (*) 4 jours / semaine	**461.10 €**	**382.80 €**	**356.70 €**
Externe () 1, 2 ou 3 jours / semaine**	**9.00 € par jour**		

(*) facturation trimestrielle suivant les tarifs indiqués, le prix est de 8.70 € par jour en demi-pension
() paiement en ligne sur l'intranet Ecoledirect et inscription obligatoire en ligne sur le site Ecoledirecte**

Pour les enfants de 2 ans ½ et 3 ans : 2.50 € de frais d'encadrement s'ajoutent au prix. Pour les enfants inscrits pour la semaine les frais sont portés sur la facture trimestrielle.

EN CAS D'ABSENCE : sur le site des Lutins (de la maternelle au CE2), les repas sont commandés la veille et ne peuvent plus être annulés (ce qui implique notamment que le repas du premier jour d'absence ne pourra pas être remboursé).

SITE DU COLLEGE Du CM1 au CM2	1er trimestre	2ème trimestre	3ème trimestre
Demi-pensionnaire (*) 4 jours / semaine	**405.45 €**	**336.60 €**	**313.65 €**
Externe () 1, 2 ou 3 jours / semaine**	**8.47 € par jour**		

(*) facturation trimestrielle suivant les tarifs indiqués, le prix est de 7.65 € par jour en demi-pension
() paiement en ligne sur l'intranet Ecoledirect**

Quel que soit le site de restauration, seules les absences de 4 jours consécutifs et plus peuvent être remboursées sous réserve d'envoyer une demande accompagnée d'un certificat médical à la comptabilité par EcoleDirecte. Les absences pour convenance personnelle ne sont pas prises en compte.

FACTURATION ET MODE DE REGLEMENT

L'établissement émet des factures trimestrielles (1er trimestre : de septembre à décembre, 2ème trimestre : de janvier à mars et 3ème trimestre : d'avril à juin).

Attention : toute modification concernant le régime (demi-pensionnaire ou externe), la garderie, l'accueil du matin ou l'aide aux devoirs est possible en début de trimestre uniquement en adressant un message par EcoleDirecte à la comptabilité et au secrétariat de l'école.

Dates limites pour effectuer des changements :

- *15 septembre pour le 1er trimestre,*
- *15 janvier pour le 2ème trimestre,*
- *15 avril pour le 3ème trimestre.*

Le paiement des factures se fait obligatoirement par prélèvement.

a) **Prélèvement automatique mensuel** : en 10 mensualités du 5 octobre au 5 juillet
b) **Prélèvement automatique trimestriel** : 5 octobre, 5 février et 5 mai.

Les frais de rejet de la banque seront refacturés.